



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Rodriguez Rose-Marie / Bonny David

2019-CE-144

L'annonce de la délocalisation possible de l'OFROU dans le canton de Vaud : un véritable choc pour tout le canton de Fribourg

I. Question

Selon les informations alarmantes transmises par les médias, l'OFROU chercherait sérieusement à délocaliser sa filiale d'Estavayer-le-Lac, installée depuis 2007, à Yverdon-les-Bains dans le canton de Vaud. Cette information demeure inquiétante.

Pour cette raison, nous demandons au Conseil d'Etat, de nous informer de la situation actuelle et le remercions d'avance de ses réponses.

1. Le canton a-t-il pris contact avec la direction principale de l'OFROU afin de trouver une solution dans la région de la Broye fribourgeoise et ne pas perdre cette filiale et ses 55 emplois ? Un des arguments émis par l'OFROU serait de pouvoir engager plus facilement des ingénieurs français en s'établissant à Yverdon-les-Bains.
2. Cet argument est-il bien sérieux de la part du directeur actuel de l'OFROU et, dans l'affirmative, comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il ?
3. Le Conseil d'Etat fribourgeois confirme-t-il ou non une pénurie d'ingénieurs suisses ou vivant en Suisse dans le domaine des routes ?
4. Pour conclure, le Conseil d'Etat a-t-il pris contact directement avec le Conseil fédéral afin d'évoquer cette information de délocalisation ?
5. Le Conseil d'Etat envisage-t-il, en collaboration avec le Conseil fédéral, de trouver une solution afin de maintenir cette antenne de l'OFROU à Estavayer-le-Lac ?

24 juin 2019

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseiller d'Etat directeur de l'économie et de l'emploi (ci-après : le directeur EE) a été informé en date du 29 mai 2019, par le directeur de la succursale d'Estavayer-le-Lac, que l'Office fédéral des routes (ci-après : OFROU) étudiait la possibilité de déplacer ses activités staviacoises à Yverdon-les-Bains, dans le canton de Vaud. Après avoir informé le Conseil d'Etat et suite à divers échanges avec les autorités communales et régionales concernées, le directeur EE a écrit à l'OFROU pour remettre en question les arguments avancés par l'OFROU et pour solliciter une entrevue. Cette séance a eu lieu le 13 août dernier à Berne.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions des députés Rodriguez et Kolly :

1. *Le canton a-t-il pris contact avec la direction principale de l'OFROU afin de trouver une solution dans la région de la Broye fribourgeoise et ne pas perdre cette filiale et ses 55 emplois ? Un des arguments émis par l'OFROU serait de pouvoir engager plus facilement des ingénieurs français en s'établissant à Yverdon-les-Bains*

Le directeur EE s'est immédiatement coordonné avec les instances communales et régionales concernées et a sollicité une séance avec l'OFROU. Comme mentionné ci-dessus, cette dernière a eu lieu le 13 août dernier à Berne au siège de la direction de l'OFROU, où une délégation comprenant le précité, la conseillère nationale Bulliard-Marbach, le directeur de la Promotion économique, ainsi que les Syndic et Vice-syndic d'Estavayer-le-Lac, a été reçue par le directeur de l'OFROU et deux de ses adjoints.

Le directeur de l'OFROU a indiqué que cet office fédéral n'avait pas l'intention de quitter Estavayer-le-Lac. Il a par contre mentionné qu'il souhaitait que ses employés romands aient accès à un site immobilier représentatif et répondant aux standards de la Confédération, ceci aussi dans un but d'équité entre les différentes régions linguistiques de la Suisse.

Plusieurs options intermédiaires permettant de régler le problème de place à la suite de l'augmentation des effectifs de l'OFROU, ainsi qu'une solution à terme d'un nouveau bâtiment pour l'OFROU à proximité de la gare d'Estavayer-le-Lac, ont été discutées et seront soumises pour analyse à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

La difficulté de recruter du personnel qualifié a également été discutée de manière intensive lors de cette séance, notamment la difficulté d'accéder au marché de l'emploi du bassin lémanique depuis Estavayer-le-Lac. L'argument relatif à une plus grande facilité de recrutement d'ingénieurs français depuis Yverdon-les-Bains a été également abordé. La délégation fribourgeoise a ainsi fait part à l'OFROU de l'irrecevabilité d'une telle justification à un déménagement. En effet, si cet office ne parvient pas à trouver les compétences requises sur le marché indigène, il lui revient de promouvoir la formation de ses futurs collaborateurs/trices, plutôt que d'orienter sa stratégie vers le recrutement de personnel étranger. A ce titre, il a été suggéré à l'OFROU d'établir une relation privilégiée avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), afin de positionner les métiers de l'OFROU et de recruter activement des talents sur le plan local. L'OFROU a cependant spécifié que les profils recherchés requièrent souvent plusieurs années d'expérience et ne peuvent être directement recrutés à la sortie des hautes écoles.

2. *Cet argument est-il bien sérieux de la part du directeur actuel de l'OFROU et, dans l'affirmative, comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il ?*

Voir la réponse à la question n°1, ci-dessus.

3. *Le Conseil d'Etat fribourgeois confirme-t-il ou non une pénurie d'ingénieurs suisses ou vivant en Suisse dans le domaine des routes ?*

On considère ici que les ingénieur-e-s qualifié-e-s dans le domaine des routes disposent généralement d'un Bachelor of Science en génie civil ou en géomatique complété le plus souvent par une formation postgrade ou une spécialisation de niveau Master, dispensées par une Haute école spécialisée ou une Ecole polytechnique fédérale.

En 2010, un rapport du Secrétariat d'Etat à la formation et à la recherche faisait état, selon un sondage auprès de la branche, d'une pénurie particulièrement prononcée dans le domaine du génie civil, alors fortement liée à la conjoncture.¹ L'ex-Département fédéral de l'économie a ensuite lancé en 2011 une initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié avec, entre autres, des mesures à prendre en matière de formation au niveau secondaire II et tertiaire dans les branches concernées. Dans le domaine de la construction des voies de communication en particulier, des actions de communication et de promotion ont été menées en partenariat avec les associations de branche et le contenu des examens au niveau de l'enseignement professionnel et supérieur a été adapté.²

Selon les indicateurs introduits depuis, la pénurie dans le domaine du génie civil reste toutefois palpable. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a en effet développé un système de mesure permettant d'évaluer la demande de main-d'œuvre par branche, qu'il a actualisé dans un rapport datant de 2016.³ Avec un indice de 7.2 pour 2016, on peut donc considérer que la pénurie dans l'ingénierie en génie civil demeure élevée, la moyenne nationale se situant à 5.4 ; l'indicateur relatif au taux d'immigration y est également nettement plus élevé que la moyenne – 17.4 % contre 10.5 %.

S'agissant de la formation, les données recueillies auprès de la HES-SO et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) montrent que le nombre de diplômé-e-s arrivant sur le marché du travail a sensiblement augmenté après 2010, avant de stagner voire baisser à partir de 2015, à l'exception des titulaires d'un Master HES. Cette tendance s'explique notamment par un manque d'attractivité de la profession en général et une préférence accrue chez les étudiant-e-s pour des branches plus généralistes en période de conjoncture incertaine. Les expériences montrent également que le nombre de places de stage offertes par la branche, qu'il s'agisse de bureaux d'études, d'entreprises publiques ou d'offices cantonaux ou fédéraux, est supérieur au nombre de candidat-e-s, ce qui atteste de la difficulté à répondre aux besoins du marché régional.

En résumé, d'après les derniers indices relatifs au marché du travail datant de 2016 et selon les projections d'arrivées sur ce marché de nouveaux diplômé-e-s dans les prochaines années, le Conseil d'Etat confirme qu'il subsistera à terme de fortes difficultés de recrutement dans le domaine de l'ingénierie en génie civil, bien que des données précises concernant les spécialistes dans le domaine des routes ne puissent être récoltées.

4. Pour conclure, le Conseil d'Etat a-t-il pris contact directement avec le Conseil fédéral afin d'évoquer cette information de délocalisation ?

Le Conseil d'Etat n'a pas eu de contact direct avec le Conseil fédéral à ce stade. Madame la Conseillère fédérale directrice du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) s'est préalablement exprimée à ce sujet en séance du Conseil national le 17 juin dernier, en réponse à la question Piller Carrard, « OFROU.

¹ BASS (2010). *Der MINT-Fachkräftemangel in der Schweiz.*

² SEFRI (2014). *Pénurie de personnel qualifié: mesures de formation dans les branches concernées.* Ce système intègre six indicateurs basés sur le taux de chômage, le taux de postes vacants, le taux d'immigration, les exigences relatives à la qualification, la croissance de l'emploi à long terme et le besoin de remplacement démographique. Ces six indicateurs sont réunis dans un index global par classe professionnelle (36 au total) et par profession (380 au total), permettant de donner une image globale du besoin de main-d'œuvre qualifiée dans chacune d'elles.

³ SECO (2016). *Pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse. Système d'indicateurs pour évaluer la demande en personnel qualifié.*

Déménagement de la filiale d'Estavayer-le-Lac ». A ce titre, elle mentionnait notamment le fait que la surface actuellement à disposition de l'office concerné n'était pas conforme aux valeurs indicatives minimales de l'OFCL et ne permettait pas de répondre aux besoins futurs de l'OFROU en termes d'espace. C'est la raison pour laquelle l'OFCL étudiait les possibilités de relogement de la filiale à Estavayer-le-Lac ou dans les environs.⁴ Un contact a dans l'intervalle été établi avec le directeur de l'OFCL. Une lettre lui a été envoyée le 5 septembre dernier présentant les différentes options dont Estavayer-le-Lac dispose et lui demandant un rendez-vous dans un bref délai.

Un échange sur ce sujet a également eu lieu le 4 septembre avec la députation fribourgeoise aux chambres fédérales.

5. Le Conseil d'Etat envisage-t-il, en collaboration avec le Conseil fédéral, de trouver une solution afin de maintenir cette antenne de l'OFROU à Estavayer-le-Lac ?

Le Conseil d'Etat, en collaboration avec les entités communales et régionales, met tout en œuvre pour proposer des solutions aux problématiques soulevées par l'OFROU, afin, notamment, d'offrir des locaux adaptés aux besoins de l'Office, qui est en cours de développement et dont le personnel est en phase de croissance. Il espère vivement que ce dossier connaîtra une issue favorable, mais a été informé tardivement des besoins de l'OFROU, alors que les analyses de sites potentiels d'implantation à Yverdon-les-Bains avaient déjà été initiées.

17 septembre 2019

⁴ Conseil national, Session d'été 2019, onzième séance 17.06.19, 14h30, objet 19.5368.